

Conseil d'administration de l'INSA Hauts-de-France
Séance du 8 décembre 2020

Relevé de décisions

Rédactrice : Caroline FLORINDA

Etaient présents ou représentés :

Collège A des professeurs des universités	Fethi ALOUI, Mirentxu DUBAR, Claudine FOLLET, Souad HARMAND, Jimmy LAUBER (procuration à Jean-Christophe POPIEUL)
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	Olivier BIREMBAUX, Michael BOCQUET, Nachida BOURABAA, Philippe CHAMPAGNE, Damien MERESSE, Jamila RAHMOUN
Collège C des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé	Jean-Hubert ANCEAU, Laurence BARA, Martine CHARLES
Collège D des usagers	Domitille BOUTRY, Thomas DUME, Claire SAMBUC, Clément WATREMEZ, Yann DONNAINT (procuration à Clément WATREMEZ)
Collège des Personnalités extérieures	Laetitia ANDRIEU (procuration à Pierre CARLOTTI), Mylène BRONNIART, Samia BUISINE (procuration à Christian VAUTRIN), Pierre CARLOTTI, Jean-Pierre CHOEL, Elisabeth GONDY, Marie-Christine MORETTI, Diane THOMAS (procuration à Souad HARMAND), Sylvain TRANOY, Laurence SAYDON, Christian VAUTRIN, Mongi ZIDI
Membres invités	Abdelhakim ARTIBA, Président de l'UPHF Eric BILLOT, représentant de la Rectrice de la région académique Hauts-de-France Armel de la BOURDONNAYE, Directeur de l'INSA Hauts-de-France Eric BRICOUT, Contrôleur de gestion, Evelyne BOURGERY, Agent comptable Nathalie CAOUDER, Directrice de la communication Christophe DELEBARRE, Directeur des Relations internationales Philippe DULION, Directeur général des services de l'UPHF Caroline FLORINDA, Service des affaires juridiques, Véronique LANDRAIN, Directrice financière de l'INSA Hauts-de-France Eric MARKIEWICZ ; Directeur de la recherche Marie-Line MONNIER, Secrétaire générale de l'INSA Hauts-de-France

Le Directeur de l'INSA Hauts-de-France (HdF) ouvre la séance après vérification du quorum et lecture des procurations.

Le quorum étant atteint (30 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance sur 32 membres en exercice), la séance du conseil débute à 14h30.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1- Installation du Conseil d'administration

- 2- Election du (de la) Président(e) et du Vice-Président(e) du Conseil d'Administration
- 3- Election du Vice-Président(e) du Conseil d'Administration
- 4- Approbation du relevé de décisions de la séance du 19 novembre 2020 (vote)
- 5- Mot d'introduction - Présentation de l'INSA HdF (information)
- 6- Convention d'Objectifs et de Moyens UPHF/INSA HdF (vote)
- 7- Budget Rectificatif n°2 (vote)
- 8- Budget Initial 2021 (vote)
- 9- Désignation des Commissaires aux Comptes (vote)
- 10- Délégation de compétences au Directeur de l'INSA HdF (vote)
- 11- Point sur la rentrée 2020-2021 (information)
- 12- Charte sur l'expérimentation du télétravail (vote)
- 13- Campagne d'emplois (information)
- 14- Modalités de fonctionnement des Commissions d'affectation du 2nd degré (vote)
- 15- Critères d'attribution de la Prime d'Encadrement de la Recherche (vote)
- 16- Adhésion à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) (vote)
- 17- Modalités de remboursement des frais de déplacement (vote)
- 18- Note sur le recouvrement et les admissions en non valeur (vote)
- 19- Cadrage des dépenses exceptionnelles (vote)
- 20- Exonération des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires (vote)
- 21- Avenants aux conventions de délocalisation de diplômes au Maroc (vote)

Présidence de la séance par Armel de la Bourdonnaye, Directeur de l'INSA HdF

1. Installation du Conseil d'administration

Le Directeur de l'INSA HdF, Armel de la Bourdonnaye, installe le nouveau conseil d'administration après présentation des nouveaux membres élus et des personnalités extérieures. Il félicite les nouveaux élus et les personnalités extérieures désignées.

2. Election du Président du Conseil d'administration

Le Directeur de l'INSA HdF informe le conseil de la candidature de Monsieur Stéphane Rivenq à la présidence du conseil d'administration. Après avoir demandé s'il y avait une autre candidature parmi les personnalités extérieures, le Directeur présente la candidature de Stéphane Rivenq unique candidat, empêché lors de la séance.

Avant de procéder au vote à bulletins secrets, Armel de la Bourdonnaye rappelle les modalités de vote : l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours : premier tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative.

Le Directeur de l'INSA HdF constate les résultats ci-après du dépouillement public du vote à l'issue du premier tour de scrutin organisé lors de la séance :

Membres en exercice	32
Nombre de votants	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	26
Nombre de voix obtenues	26

Résultats :

Monsieur Stéphane Rivenq est déclaré élu Président du conseil d'administration de l'INSA HdF.

3. Election du Président du Vice-Président du Conseil d'administration

Le Directeur de l'INSA HdF informe le conseil de la candidature de Monsieur Sylvain Tranoy, Président de la Communauté d'agglomération de Cambrai. Après avoir demandé s'il y avait une autre candidature parmi les personnalités extérieures, le Directeur laisse Sylvain Tranoy présenter sa candidature.

Avant de procéder au vote à bulletins secrets, Arnel de la Bourdonnaye rappelle les modalités de vote : l'élection a lieu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours : premier tour à la majorité absolue, second tour à la majorité relative.

Le Directeur de l'INSA HdF constate les résultats ci-après du dépouillement public du vote à l'issue du premier tour de scrutin organisé lors de la séance :

Membres en exercice	32
Nombre de votants	31
Nombre de bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	29
Nombre de voix obtenues	29

Résultats :

Monsieur Sylvain Tranoy est déclaré élu Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA HdF.

Présidence de la séance par Sylvain Tranoy, vice-président du conseil

4. Relevé de décisions de la séance du 19 novembre 2020

Le Président du conseil demande aux membres du conseil l'approbation du relevé de décisions de la séance du 19 novembre 2020.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions du 19 novembre 2020.

5. Mot d'introduction - Présentation de l'INSA HdF

Le Directeur de l'INSA HdF présente aux nouveaux membres du conseil d'administration l'institut, ses statuts, ses relations avec le groupe INSA, son appartenance à l'UPHF, établissement expérimental, son organisation et les statuts des personnels affectés ou en service partagé.

6. Convention d'Objectifs et de Moyens UPHF/INSA HdF

Eric Bricout, contrôleur de gestion, présente la Convention d'Objectifs et de Moyens (COM) pour les années 2020 et 2021 entre l'UPHF et l'INSA. Cette convention est accompagnée de différentes annexes :

Annexe 1 : schéma COM INSA-UPHF FORMATION

Annexe 2 : note explicative du schéma formation

Annexe 3 : schéma COM INSA-UPHF RECHERCHE

Annexe 4 : note explicative du schéma recherche

Annexe 5 : tableau COM INSA/UPHF (participation de l'INSA au forfait ou au réel)

Annexe 6 : tableau COM INSA UPHF – BUDGET MASSE SALARIALE

Annexe 7: gestion spécifique du budget 2020

Cette COM précise notamment le montant des reversements à opérer entre les établissements pour tenir compte des charges respectives de chacun :

- 1) les moyens destinés aux formations pour lesquelles l'INSA opère pour le compte de l'UPHF, accréditée à délivrer le diplôme ;
- 2) les moyens destinés aux formations pour lesquelles l'INSA et l'UPHF, sont co-accrédités à délivrer le diplôme ;
- 3) la répartition des charges liées à l'organisation des services communs et à la partie du patrimoine mobilier et immobilier mise en commun ;
- 4) la participation au budget des laboratoires dans lesquels les enseignants-chercheurs de l'INSA effectuent leurs activités de recherche

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2020 et 2021 entre l'INSA HdF et l'UPHF et ses annexes, partie intégrante de la convention.

7. Budget Rectificatif n°2

Véronique Landrain, Directrice financière, présente le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2020 et les tableaux réglementaires.

Il s'agit d'ajuster à la baisse dans le budget de l'INSA 2020 les ouvertures de crédits en Autorisation d'Engagement, en Crédits de Paiement ainsi que les recettes encaissées correspondantes.

Cet ajustement repose sur l'analyse de l'exécution budgétaire 2020 qui révèle qu'au titre des encours 2019/2020 des dépenses de personnel et de fonctionnement ont continué à être pris en charge par l'UPHF à la place de l'INSA. De la même manière des recettes concernant l'activité de l'INSA ont été encaissées par l'INSA.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget rectificatif n°2 de l'exercice 2020.

8. Budget Initial 2021

Véronique Landrain, Directrice financière, présente le budget initial 2021 et les tableaux réglementaires.

Décision :

Après intervention du représentant de Madame la Rectrice de Région académique, Eric Billot, confirmant la soutenabilité du budget présenté, le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget initial 2021.

9. Désignation des Commissaires aux Comptes

Marie-Line Monnier, Secrétaire générale, explique que dans le cadre de la mise en place du projet expérimental de l'UPHF et de la création de l'INSA HdF en qualité d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et en Responsabilité à Compétences Elargies, la transformation de l'établissement nécessite la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la certification des comptes de chaque établissement. L'acte de nomination du commissaire aux comptes est un acte spécifique soumis au vote de l'organe délibérant (article 41 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014).

Un appel d'offres a été lancé dans le cadre du groupement de commandes fondé par la convention constitutive du 6 décembre 2019. La commission des marchés a attribué le marché au Cabinet Mazars pour une durée de 6 ans.

Décision :

Le conseil d'administration désigne à l'unanimité des voix le Cabinet MAZARS, en tant que Commissaire aux comptes de l'établissement pour six exercices comptables.

10. Délégation de compétences du conseil d'administration au Directeur de l'INSA HdF

Suite à l'installation du nouveau conseil d'administration de l'INSA HdF, le Directeur de l'INSA HdF présente le périmètre de la délégation de compétences du conseil d'administration au Directeur. Le Directeur rendra compte une fois par semestre des actes pris en application de la présente délégation.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la délégation de compétences du conseil d'administration au Directeur de l'INSA HdF.

11. Point sur la rentrée 2020-2021

Philippe Champagne, Directeur de la formation, présente les informations de la rentrée 2020-2021 : l'organigramme de l'institut, l'offre de formations, l'organisation en département et les effectifs de la rentrée.

12. Charte sur l'expérimentation du télétravail

François Delcroix, Directeur des Ressources Humaines, présente le cadre réglementaire du télétravail, la constitution du groupe de travail, les principes de l'expérimentation avant sa généralisation, et le calendrier de mise en place.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la charte relative à l'expérimentation du télétravail.

13. Campagne d'emplois

François Delcroix, Directeur des Ressources Humaines, présente pour information, la campagne d'emplois concernant des emplois UPHF en service partagé à l'INSA.

14. Modalités de fonctionnement des Commissions d'affectation du 2nd degré

François Delcroix, Directeur des Ressources Humaines, présente les modalités de fonctionnement des Commissions d'affectation du 2nd degré : la composition et les missions. Les Commissions d'affectation sont chargées de l'étude des dossiers de candidatures aux postes d'enseignant de 2nd degré à l'UPHF et à l'INSA dans le cadre de la campagne d'affectation des personnels PRCE, PRAG, PEPS et PLP affectés en EPSCP.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les modalités de fonctionnement des commissions d'affectation du 2nd degré après prise en compte des remarques formulées en comité technique.

15. Critères d'attribution de la Prime d'Encadrement de la Recherche (PEDR)

François Delcroix, Directeur des Ressources Humaines, présente les critères et le barème relatif à l'attribution de la PEDR sur la base de l'évaluation réalisée par l'instance nationale.

Décision

Le conseil d'Administration adopte à l'unanimité des voix les critères et le barème relatif à l'attribution de la PEDR.

16. Adhésion à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP)

François Delcroix, Directeur des Ressources Humaines, présente l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents de l'INSA HdF, service auquel l'INSA HdF doit adhérer. Les conditions, le calendrier et les modalités d'application des dispositions sont précisés par arrêté, dont le projet est joint à la délibération.

Décision :

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'adhésion de l'INSA HdF à l'ENSAP.

17. Modalités de remboursement des frais de déplacement des agents de l'INSA HdF

Evelyne Bourgery, Agent comptable, présente les modalités de remboursement des frais de déplacement : frais d'hébergement, détermination de la commune et des communes limitrophes et remboursement des frais de transport, remboursement des frais de transport en commun, déplacement par voie ferroviaire, maritime, ou aérienne et déplacement France-Etranger. Ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 et prendront fin au 31 décembre 2023.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents de l'INSA HdF.

18. Cadrage sur le recouvrement des créances et l'admissions en non-valeur

Evelyne Bourgery, Agent comptable, présente le cadrage sur le recouvrement des créances et l'admission en non valeur.

Décision :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le cadrage sur le recouvrement des créances et l'admission en non valeur.

19. Cadrage des dépenses exceptionnelles

Evelyne Bourgery, Agent comptable, présente le cadrage des dépenses exceptionnelles au profit des personnels enseignants et BIATSS, de personnalités extérieures ou des étudiants de l'établissement.

Décision :

Après modification apportée à la valeur unitaire maximum (2000 euros TTC au lieu de 1500 euros TTC), le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le cadrage des dépenses exceptionnelles.

20. Exonération des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires

Christophe Delebarre, Directeur des Relations internationales, présente les conditions d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Il rappelle la réglementation

applicable, les principes pour l'exonération partielle, les décisions prises à l'UPHF et à l'INSA l'année dernière et la stratégie de l'INSA pour l'année 2021-2022.

Décisions :

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix :

- 1) Les critères d'exonération des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires pour l'année universitaire 2021-2022 pour les étudiants inscrits à un diplôme national de Master en inscription principale à l'INSA Hd, suivants :

Critère N°1 : Ressortissants d'un pays les moins avancés bénéficiant de l'aide publique au développement et établie par le Comité d'aide au Développement de l'OCDE telle qu'elle existe au 1er septembre de l'année précédant l'année d'inscription : <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/listecad.htm>

Critère N° 2 : Sur proposition d'une commission d'exonération qui sera chargée d'examiner les dossiers de demande d'exonération partielle des étudiants ressortissants des pays ne figurant pas parmi les pays du critère N°1.

- 2) Les dispositions votées par le conseil d'administration de l'INSA HdF le 19 février 2020 fixant les critères d'exonération des droits d'inscription pour les élèves-ingénieurs conformément à la politique du Groupe INSA, restent applicables pour l'année universitaire 2021-2022.

21. Avenants aux conventions de délocalisation de diplômes au Maroc

Christophe Delebarre, Directeur des Relations internationales, présente les deux avenants aux conventions de délocalisation de diplômes : l'INSA HdF doit intégrer ces partenariats et reprendre à son compte les engagements qui concernent ses formations :

- Avec EDGE Private Business School pour le Master : E-Logistique
- Avec l'Institut Supérieur de Management d'Administration et de Génie Informatique (ISMAGI) pour le Master E-Logistique et Cyber-Sécurité

Décisions :

- 1) Le conseil d'administration approuve l'avenant à la convention de délocalisation de diplômes de l'UPHF à Edge Private Business School signée le 14 septembre 2020 permettant à l'INSA HdF d'intégrer le partenariat et de reprendre à son compte l'ensemble des engagements qui concernent ses formations.
- 2) Le conseil d'administration approuve l'avenant à la convention de délocalisation de diplômes de l'UPHF à l'ISMAGI signée le 8 avril 2020 permettant à l'INSA HdF d'intégrer le partenariat et de reprendre à son compte l'ensemble des engagements qui concernent ses formations.

Après épuisement de l'ordre du jour et en l'absence d'autre question, le Président du conseil remercie l'ensemble des membres et lève la séance.

Le Vice-Président du conseil d'administration,

Sylvain TRANOY